

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1101

5 mai 2008

SOMMAIRE

Absolute Miracle S.A.	52834	Julius Baer Multicash Advisory	52822
Anmaver S.A.	52846	Julius Baer Multiclient Advisory	52811
Anna S.A.	52839	Julius Baer Multifund Advisory	52806
Aprinvest S.A.	52821	Julius Baer Multiinvest Advisory	52839
AS-Metallverarbeitung	52812	Julius Baer Multiopportunities Advisory	52820
Association pour la recherche, la forma- tion et le management dans le secteur so- cial et sanitaire public	52807	Julius Baer Multipartner Advisory	52821
Atriocare Holding S.à r.l.	52822	Julius Baer Multiselect Advisory	52810
Aviation Investments S.A.	52831	Julius Baer Multistock Advisory	52811
Azelis S.A.	52820	Julius Baer Multitrading Advisory	52820
Brunel Holding S.A.	52831	Julius Baer Sicav II Advisory	52811
Brunel Holding S.A.	52834	Julius Baer Strategy Fund Advisory	52820
Bureau d'Architecture Serge Bonifas S.à r.l.	52837	K.M.K. Agroinvestment S.A.	52840
Café Le Mont International	52842	Linden Developpement S.A.	52811
Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l.	52803	Linger-Immo S.A.	52831
Computerland Europe Operations S.A. ..	52833	LUXcon Beratungs GmbH	52832
Eagle Invest S.A.	52819	MB Properties Holding S.A.	52840
Experian U.S. Finance S.à r.l.	52803	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	52833
Flagrance S.A.	52829	M.L.D. S.A.	52839
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	52830	Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	52834
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	52838	Noemi International S.A.	52848
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	52847	Nordpol S.A.	52841
Gelawin S.A.	52833	North REOF Moldova S.à r.l.	52802
H2O International Company S.à r.l.	52837	Provence Investissement S.A.	52832
Holdcopy S.A.	52832	Provence Investissement S.A.	52811
Inter-Découpe S.A.	52833	Prysmian (Lux) S.à r.l.	52826
International Corporate & Family Office	52841	Quinlan Private ESPF Investments #1 ...	52807
International River Cruising S.A.	52807	Real Estate Europe (JB) S.A.	52841
I.W.F.C.-Woods & Lambers Services- Fund, Scs	52812	Sacramento Resources S.A.	52810
Julius Baer Multibond Advisory	52821	Second Hand Bascharage s.à r.l.	52840
		Superbricolux S.A.	52830
		Tawstock Holdings S.à r.l.	52838
		Terra Roxa S.à r.l.	52846
		Terrest S.A.	52810
		Unity Media Management S.A.	52802

North REOF Moldova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.906.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 31 janvier 2008

1. La démission de Monsieur Pascal Leclerc a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008.
2. Monsieur Tom Haines, employé privé, né le 11 octobre 1953 à Rainham (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:
 - Robert Brown
 - Jean-Louis Camuzat
 - Tom Haines.

Fait le 18 mars 2008.

Pour North REOF Moldova S.à r.l.

Jean-Louis Camuzat

Gérant

Référence de publication: 2008045799/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 11 novembre 2007

En date du 11 novembre 2007, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Andrew James Tompsett Newington;
- en tant qu'administrateurs avec effet au 11 novembre 2007.
-
- de nommer

- Monsieur Moritz von Hauenschild, né le 7 septembre 1972 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse à BC Partners, 43-45, Portman Square, W1H &DA, London, Royaume Uni;
- en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Depuis lors, le conseil d'administration est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Luc Allavena
- Monsieur Serge Peter Joseph Marie Bijmens
- Monsieur Eric Louis Zinterhofer
- Monsieur Michael Kevin Block
- Monsieur Raymond Svider
- Monsieur Michael Wunderlich
- Monsieur Michael Allen Kramer
- Monsieur Lucien Elliot Farrell
- Monsieur Moritz von Hauenschild

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unity Media Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048997/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.114.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 27 mars 2008 entre Experian Group Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland, inscrite au registre irlandais Companies Registration Office sous le numéro 905565 et Experian Finance Holdings Limited, une société de droit irlandais, établie et ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland, inscrite au registre irlandais Companies Registration Office sous le numéro 454416 que Experian Group Limited a transféré huit cent (800) parts sociales de la société Experian US Finance s.à.r.l. à Experian Finance Holdings Limited. Experian Finance Holdings Limited détient par suite la totalité des huit cent (800) parts sociales de Experian US Finance s.à.r.l. en sa qualité d'associé unique.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

E. Isaac.

Référence de publication: 2008048987/2580/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.889.

In the year two thousand eight, on the sixth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.890,

2. Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred twenty five thousand euro (EUR 125,000.-), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.891,

both here represented by Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on ... March 2008;

Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l. and Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l. being collectively referred to as the "Members".

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Members requested the undersigned notary to document the following.

The Members are the sole members of the société à responsabilité limitée Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 February 2007, published in the Mémorial C number 818 of 8 May 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.889 and whose articles of association have not yet been amended (the "Company").

The Members recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To create two new classes of shares being the class D shares and the class E shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.

2 To increase the corporate capital by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to ninety thousand euro (EUR 90,000.-).

3 To issue thirty-five thousand (35,000) new Class D shares and thirty-five thousand (35,000) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles

of association of the Company and entitling to dividends as from the day of the decision of the members resolving on the proposed capital increase.

4 To accept the subscription of (i) thirty-five thousand (35,000) new Class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share by Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., and (ii) thirty-five thousand (35,000) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share by Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., and to accept payment in full of each of these new Class D shares and Class E shares by a contribution in cash.

5 To amend article 5 of the articles of association, in order to reflect the above resolutions.

6 Miscellaneous.

The Members passed the following resolutions:

First resolution

The Members resolved to create two new classes of shares being the class D shares and the class E shares having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Members resolved to increase the corporate capital by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to ninety thousand euro (EUR 90,000.-).

Third resolution

The Members resolved to issue thirty-five thousand (35,000) new Class D shares and thirty-five thousand (35,000) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the rights and privileges attached thereto as set out in the articles of association of the Company and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Fourth resolution Subscription - Payment

Thereupon Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., prenamed, hereby represented by Tom Loesch, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy, declared to subscribe for thirty-five thousand (35,000) new Class D shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay up such new class D shares by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-).

Thereupon Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., prenamed, hereby represented by Tom Loesch, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy, declared to subscribe for thirty-five thousand (35,000) new Class E shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to fully pay up such new Class E shares by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-).

The amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Members resolved to accept the above mentioned subscriptions and the contributions in cash and to allot the thirty-five thousand (35,000) new Class D shares to Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l. and the thirty-five thousand (35,000) new Class E shares to Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Members resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at ninety thousand euro (EUR 90,000.-) divided into five thousand (5,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, five thousand (5,000) class C shares, thirty five thousand (35,000) class D shares and thirty-five thousand (35,000) class E shares.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), avec siège social au 46A,

avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.890,

2. Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.891,

toutes deux ici représentées aux fins des présentes par Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le ... mars 2008.

Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l. et Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l. étant collectivement appelés les «Associés».

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les Associés sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-), ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 16 février 2007, publié au Mémorial C numéro 818 le 8 mai 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.889 et dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

Les Associés ont reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Création de deux nouvelles catégories de parts sociales étant les parts sociales de catégorie D et les parts sociales de catégorie E, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent tel que prévu dans les statuts de la Société.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-).

3 Emission de trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie D et trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent tel que prévu dans les statuts de la Société et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

4 Souscription de (i) trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., et (ii) trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., et libération intégrale de chaque nouvelle part sociale de catégorie D et de catégorie E par un apport en numéraire.

5 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

Les Associés ont passé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer deux nouvelles catégories de parts sociales étant les parts sociales de catégorie D et les parts sociales de catégorie E ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent tel que prévu dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie D et trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui s'y rattachent tel que prévu dans les statuts de la Société et donnant droit à dividende à compter des présentes.

Quatrième résolution Souscription - Paiement

Ensuite, Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l., prénommé, représentée par Tom Loesch, prénommé, en vertu de la procuration précitée, a déclaré souscrire les trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie D par un apport en numéraire d'un montant total de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-).

Ensuite, Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l., prénommé, représentée par Tom Loesch, prénommé, en vertu de la procuration précitée, a déclaré souscrire les trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie

E d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales de catégorie E par un apport en numéraire d'un montant total de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-).

Le montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter les souscriptions mentionnées ci-dessus et les apports en numéraire et d'allouer les trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie D à Challenger Luxembourg Holding No. 1A S.à r.l. et les trente-cinq mille (35.000) nouvelles parts sociales de catégorie E à Challenger Luxembourg Holding No. 1B S.à r.l.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social. (premier paragraphe).** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A, dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B, cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie C, trente-cinq mille (35.000) parts sociales de catégorie D et trente-cinq mille (35.000) parts sociales de catégorie E.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.600,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. Relation: LAC/2008/10319. — Reçu € 350.- (trois cent cinquante Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008040890/206/178.

(080043989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Julius Baer Multifund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.422.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten in englischer Sprache
am 17. März 2008 um 17.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberll und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049448/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

International River Cruising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 55.183.

—
Mandatsniederlegung

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsvorsitzender der INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A. mit sofortiger Wirkung.

Maarten C. Groen.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A. mit sofortiger Wirkung.

Gloria Bucad.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der INTERNATIONAL RIVER CRUISING S.A. mit sofortiger Wirkung.

Gerrit Van der Saar.

Luxembourg, den 31. März 2008.

Référence de publication: 2008049468/1215/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

ARFMSSP, Association pour la recherche, la formation et le management dans le secteur social et sanitaire public, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6962 Senningen, 1, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg F 756.

—
Résolutions de l'assemblée générale du 13 mars 2008

1. Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité la dissolution de l'association.
2. Les fonds de l'association seront versés après acquittement de toutes les dettes à «Hilf mit» en faveur de Melanie Pomario, accidentée de la route.

Laurent Mersch.

Référence de publication: 2008049401/8857/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04391. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP, a corporation incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 615, South Dupont Highway, Dover, County of Kent, Delaware 19901, United States of America

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 125.867 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

dated February 2nd 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés n ° 1057 of June 5, 2007, and whose articles of association have not been amended.

II. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by five hundred (500) shares of fifty Euro (EUR 50) each, all subscribed and fifty paid.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of fifty four thousand five hundred Euro (EUR 54,500) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) to seventy nine thousand five hundred Euro (EUR 79,500) by issuing one thousand ninety (1,090) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, together with a share premium amounting to forty Euro (EUR 40).

Subscription - Payment

QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP, aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the one thousand ninety (1,090) new shares of the Company having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and fully pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to the amount of fifty four thousand five hundred forty Euro (EUR 54,540).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a contribution agreement entered into by QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP and the Company, whereby QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP renounces to the claim.

Managers' intervention

Thereupon intervene, the current managers of QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.À R.L., all of them here represented by Flora Gibert by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the managers of the Company, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment, on presentation of the contribution agreement which will remain here annexed.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at seventy nine thousand five hundred Euro (EUR 79,500) represented by one thousand five hundred ninety (1,590) shares of fifty Euro (EUR 50) each, entirely paid in."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP, une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, Dover, County of Kent, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.867 (ci-après la «Société»), constituée par

acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés n^o 1057 du 5 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social est fixé à vingt cinq mille Euro (EUR 25.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante quatre mille cinq cent Euro (EUR 54.500) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Euro (EUR 25.000) à soixante dix neuf mille cinq cent Euro (EUR 79.500) par la création et l'émission de mille quatre vingt dix (1.090) parts sociales nouvelles de cinquante Euro (EUR 50) chacune, qui seront intégralement libérées ensemble avec une prime d'émission s'élevant à quarante Euro (EUR 40).

Intervention - Souscription

QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP, précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux mille quatre vingt dix (1.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1 S.A R.L., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de cinquante quatre mille cinq cent quarante Euro (EUR 54.540).

QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un contribution agreement signé par QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP et par la Société, par lequel QUINLAN PRIVATE EUROPEAN STRATEGIC PROPERTY FUND, LP renonce à sa créance.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus tous les gérants de QUINLAN PRIVATE ESPF INVESTMENTS #1, ici représentés par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissants avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, les gérants marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération, sur présentation d'un contribution agreement qui restera ci-annexé.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante dix neuf mille cinq cents Euro (79.500) représenté par mille cinq cent quatre vingt dix (1.590) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008. Relation: LAC/2008/11636. — Reçu deux cent soixante-douze euros et soixante-dix cents (272,70 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049589/211/127.

(080053960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Sacramento Resources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 32.180.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 13 février 2008, que:

1. Le mandat des administrateurs, Maître Alex SCHMITT, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Chantal KEEREMAN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été renouvelé avec effet rétroactif au 11 mai 2007. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société ELPERS & CO Réviseurs d'entreprises S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 11 mai 2007. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg le 13 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008040147/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Terrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.478.

Les comptes annuels établis au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2008.

Pour la société TERREST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049280/745/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00834. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Julius Baer Multiselect Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.428.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 16.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049819/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Julius Baer Multistock Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.426.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 15.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049821/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**Julius Baer Sicav II Advisory, Société Anonyme,
(anc. Julius Baer Multidient Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.873.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 17.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049814/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Provence Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049915/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04543. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Linden Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.865.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

LINDEN DEVELOPPEMENT S.A.

François Georges

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008048953/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AS-Metallverarbeitung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 128.296.

Im Jahre zweitausendacht, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Andreas SCHÄLOW, Schlosser- und Schmiedemeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Saarstrasse 19

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AS-METALLVERARBEITUNG" mit Sitz in L-6240 Graulinger, 12, rue d'Echternach

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit Amtssitz in Luxemburg handelnd in Vertretung des amtierenden Notar am 31. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1473 vom 17. Juli 2007

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 128.296

Der alleinige Anteilhaber ersucht den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Verlegung des Gesellschaftssitzes mit Wirkung zum 1. Februar 2008 nach L-6648 Wasserbillig, 11, rue des Sports und in Konsequenz den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (Absatz 1)** . Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert-Wasserbillig."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. SCHÄLOW, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. Relation: LAC/2007/9734. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 18. März 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008049597/206/32.

(080053919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

I.W.F.C.-Woods & Lambers Services-Fund, Scs, Société en Commandite simple.

Enseigne commerciale: La Société Forestière Industrielle d'ABALA «SOFIA».

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.551.

STATUTS

Statuts de société du type «en commandite simple»

STATUTS DE SOCIETE DU TYPE "EN COMMANDITE SIMPLE" (ci-après le "Contrat") conclu le 25 mars 2008 entre International Wires For Companies, SA (I.W.F.C., sa), en tant que commandité (ci-après le "Commandité") et toutes les

parties qui signent des copies du présent Contrat pour devenir des Commanditaires. Le terme "Associé", lorsqu'il est utilisé individuellement, et le terme "Associés", lorsqu'il est utilisé collectivement, font référence à la fois au Commandité et aux Commanditaires, individuellement ou collectivement, selon les cas. Le terme "Commandité", lorsqu'il est utilisé individuellement, et le terme "Commandités", lorsqu'il est utilisé collectivement, font référence respectivement à un Commandité et aux Commandités. Le terme "Commanditaire", lorsqu'il est utilisé individuellement, et le terme "Commanditaires", lorsqu'il est utilisé collectivement, font référence respectivement à un Commanditaire et aux Commanditaires. Le terme "Commandité", tel qu'il est utilisé dans le présent Contrat, sera réputé désigner les Commandités lorsqu'il y a plus d'un Commandité. Le terme "Commanditaire", tel qu'il est utilisé dans le présent Contrat, sera réputé désigner les Commanditaires lorsqu'il y a plus d'un Commanditaire.

Les parties en présence, désirant former une société s'apparentant à une société du type "en commandite simple", en vertu de la loi luxembourgeoise sur les Sociétés de 2002, conformément aux termes et conditions des présents Statuts, conviennent de ce qui suit:

Art. 1^{er}. Dispositions générales.

1.1 Constitution

Les parties constituent, à la date indiquée ci-dessus, une société s'apparentant à une société du type "en commandite simple", exonérée d'impôts sur les sociétés (ci-après la "Société") en vertu des lois et des règles fiscales, et devront se conformer à ces règles, et à leurs modifications éventuelles qui pourront être adoptées par le Gouvernement luxembourgeois.

1.2 Nom

Le nom de la Société sera "I.W.F.C.-WOODS & LAMBERS SERVICES-FUND, Scs". Le Commandité pourra éventuellement modifier le nom de la société, s'il le juge nécessaire, et devra le notifier aux Commanditaires dans les plus brefs délais, à compter de sa décision. Le nom commercial est La Société Forestière Industrielle D'ABALA "SOFIA".

1.3 Durée

La Société sera réputée constituée à la date de la signature du présent Contrat (ci-après la "Date de Constitution") et continuera jusqu'à sa dissolution et liquidation, telles que prévues à l'article 8 du présent Contrat.

1.4 Siège social et représentant pour la signification des actes

L'adresse du siège social de la Société au Luxembourg sera: 29, avenue Monterey L-2163 LUXEMBOURG.

1.5 Commandités

Les noms et adresses des Commandités de la Société seront: International Wires For Companies SA (I.W.F.C. sa) dont le siège social est situé 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrit au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.636, et GISLAIN Otto MBONGO domicilié 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ainsi que toute autre personne susceptible de devenir un commandité à l'avenir ou successeur d'un Commandité, conformément aux termes du Contrat et avec l'accord des Commandités. Le Commandité peut être également un Commanditaire de la Société.

1.6 Commanditaires

Les Commanditaires sont les parties signant des copies du Contrat et des Annexes au Contrat pour devenir des Commanditaires. Le Commandité aura le droit d'admettre d'autres Commanditaires dans la Société, chacun de ces nouveaux Commanditaires devant, lors de leur admission dans la Société, signer un complément ou un double approprié du Contrat en vertu duquel ils acceptent d'être liés par tous les termes et conditions prévus aux présentes ainsi que par tout autre instrument ou document déterminé par le Commandité.

Art. 2. Objet. La Société est constituée pour exercer toute activité commerciale et financière autorisée par les lois luxembourgeoises et sur tout autre territoire où la Société pourrait avoir un intérêt commercial ou financier dans les secteurs industriels et commerciaux du bois et de la forêt.

L'objet de la Société est d'acquérir, contre un dépôt de couverture ou de toute autre manière, sur le marché libre, le marché négocié ou de toute autre manière, des titres de quelque type ou nature que ce soit (y compris les options) d'une entité spécifique, dont le nom et l'activité est connu par chaque Commanditaire, et de toute entité affiliée (ci-après les "Titres"); de détenir, vendre, échanger, transférer, voter et exercer de toute autre manière tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits de propriété ou de possession relatifs aux Titres et autres biens détenus par la Société, d'emprunter des capitaux pour la réalisation des objectifs précédents et, sous réserve des réglementations applicables, de garantir le paiement des ces obligations ou d'autres obligations de la Société par l'hypothèque ou le gage de tout ou partie des biens de la Société; d'acheter, détenir, vendre et négocier de quelque manière que ce soit au moyen de devises et contrats à terme tels que déterminés par le Commandité en ce qui concerne les Titres; et de conclure, réaliser et exécuter tous les contrats et accords, exercer toutes les activités et transactions, et prendre toutes les initiatives stratégiques qui pourraient être jugés nécessaires ou souhaitables par le Commandité pour obtenir l'augmentation de capital prévue dans la réalisation des objectifs précédents. La Société peut agir directement ou conjointement avec d'autres sociétés, par des joint ventures, partenariats ou autre, pour réaliser les objectifs précédents. La Société est investie de tous les pouvoirs nécessaires ou utiles pour réaliser les objectifs précédents.

Art. 3. Apports au capital et comptes de capital.

3.1 Apports des Associés

Les Associés fourniront un apport au capital de la Société à la signature et la fourniture du Contrat, sous la forme d'une somme d'argent, telle qu'indiquée, en face de leur nom, à l'Annexe A au Contrat, et conformément aux dispositions de l'Accord de Souscription prévu à l'Annexe B au Contrat. Ni le Commandité ni aucun Commanditaire n'auront aucune autre obligation d'apport supplémentaire au capital de la Société (Capital autorisé: 4 millions EUR; souscrit: 1 million EUR).

3.2 Exercices comptables

Le premier exercice comptable (un "Exercice Comptable") de la Société débutera à la Date de Constitution et chaque Exercice Comptable ultérieur débutera immédiatement après la clôture de l'Exercice Précédent. Chaque Exercice Comptable de la Société prendra fin à la clôture d'activité se produisant au premier des événements suivants: (a) la date précédant immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'admission d'un nouveau Commanditaire ou Commandité ou de l'acceptation de tout nouvel apport au capital conformément à l'article 3.1 ci-dessus, ou (b) la Date de Retrait (telle que définie à l'article 7.2 (a) ci-après), ou (c) la date de distribution, conformément à l'article 6 du présent Contrat, ou (d) la date de liquidation de la Société.

3.3 Comptes de capital

Un compte de capital (ci-après un "Compte de Capital") sera établi, pour chaque Associé, dans la comptabilité de la Société. Le Compte de Capital de chaque Associé sera d'un montant équivalent au (a) Compte de Capital de cet Associé à la fin de l'Exercice Comptable précédent (après avoir pris en considération la répartition des profits et pertes, telle que prévue à l'article 5 du Contrat, et les ajustements du Compte de Capital, tel que prévu à l'article 6 du Contrat) ou, dans le cas où il s'agit, pour cet Associé, du premier Exercice Comptable, au montant de l'apport de cet Associé au capital de la Société, tel qu'identifié à l'Annexe A au présent Contrat, plus (b) le montant de tout nouvel apport de l'Associé au capital de la Société au début de l'Exercice Comptable, moins (c) le montant, s'il existe, de toute distribution faite à cet Associé, en vertu de l'article 6.1 du Contrat.

3.4 Limitation de responsabilité

Tout Commanditaire ne sera responsable des dettes de la Société que dans la limite de son apport. Nonobstant ce qui précède, un Commanditaire recevant une distribution, conformément au présent Contrat, en contrepartie totale ou partielle de son apport sera responsable envers la Société de toute somme ne pouvant excéder le montant distribué, avec intérêts, afin de décharger la Société de ses obligations envers les créanciers qui ont accordé un crédit ou dont les créances sont dues avant la distribution, à l'exception des créanciers dont les créances représentent des dettes pour lesquelles ni la Société ni aucun Associé ne sont responsables personnellement, jusqu'à la fin de exercice comptable.

3.5 Dispositions diverses

Un Associé ne peut, de quelque manière, retirer une partie de son apport au capital ou recevoir aucune somme de la Société, sauf disposition contraire dans le présent Contrat, et un Associé ne peut fournir aucun nouvel apport au capital de la Société que sous réserve de ce qui est prévu au Contrat. Les prêts fournis à la Société par un Associé ne sont pas considérés comme des apports au capital de la Société.

3.6 Pas d'intérêts sur les apports

Aucun intérêt ne sera versé sur l'apport fourni au capital de la Société.

Art. 4. Gestion.

4.1 Pouvoirs et obligations des Commandités

(a) Sauf disposition contraire du Contrat, le Commandité aura le pouvoir exclusif et intégral, au nom de la Société, de diriger, contrôler, administrer et gérer les activités et affaires de la Société et de prendre ou faire prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires ou appropriées pour réaliser les objectifs précités, et ce pouvoir couvrira l'ensemble des questions liées aux activités ou affaires de la Société.

(b) À cet effet, le Commandité détiendra en outre tout le pouvoir et l'autorité d'un associé dans une société sans commanditaire, tel que cela est prévu par les lois luxembourgeoises. Aucune personne impliquée dans la Société ne devra chercher à examiner le pouvoir et l'autorité du Commandité pour prendre une quelconque mesure ou décision. La société se trouve engagée soit par les signatures conjointes des deux commandités dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué Stéphane JF KIFFER, soit par la signature individuelle de l'Administrateur Délégué Stéphane JF KIFFER du Commandité I.W.F.C., SA sur tout instrument, contrat, procuration, contrat de prêt, billet à ordre et tout autre document qui suffira à engager la Société et aucun tiers n'est tenu de rechercher la destination des fonds ou le pouvoir du Commandité pour demander l'autorisation de toute autre personne.

(c) Nonobstant les dispositions du Contrat, de l'Ordonnance ou toutes autres dispositions des lois luxembourgeoises, et interprétations de celles-ci, le Commandité est en outre autorisé à acheter, vendre, transférer et échanger des biens de quelque nature que ce soit, dans quelque lieu que ce soit, des biens meubles et/ou immeubles, y compris notamment des actions, obligations, doubles options couvertes ou non couvertes, à effectuer des options d'achat et de vente et toute autre transaction d'options et à acheter et maintenir un compte de courtages de titres, au comptant ou sur provision, partout dans le monde. Toutefois, toutes les dispositions du présent article 6 sont soumises au fait que l'exploitation de la Société aura lieu en grande partie en dehors du Luxembourg.

4.2 Actions et collaboration des Commanditaires

(a) Les Commanditaires ne participeront en aucun cas à l'administration ou au contrôle des activités de la Société et n'auront aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour l'engager. L'exercice d'un quelconque des droits et pouvoirs des Commanditaires en vertu des termes du Contrat ne pourra être réputé participer aux opérations quotidiennes de la Société ou au contrôle des affaires de la Société.

(b) Chaque Commanditaire devra fournir au Commandité toutes les informations qui pourraient être requises par ce dernier, de temps à autre et dans une mesure raisonnable, et devra collaborer avec le Commandité, afin de permettre au Commandité et à la Société de respecter les lois applicables (y compris notamment les lois applicables relatives aux titres) dans l'exercice des activités de la Société.

(c) Chaque Commanditaire déclare que sa participation dans la Société est pour son propre compte et à des fins d'investissement, et non pour des besoins de distribution, au sens de la loi relative aux valeurs mobilières, telle que modifiée (ci-après la "Loi"). Tout Commanditaire recevant une distribution sous forme de titres de la part de la Société devra déclarer ce qui précède en ce qui concerne les titres reçus et signer tous les documents que le Commandité jugera nécessaires afin de se conformer à la Loi.

4.3 Services à la Société; transactions affiliées

(a) Tout Associé pourra s'engager ou avoir des intérêts dans d'autres entreprises ou activités de quelque type ou nature que ce soit, seul ou conjointement. En outre, chaque Associé aura le droit d'avoir des responsabilités dans d'autres affaires et de consacrer du temps, de l'attention et des ressources à celles-ci pendant la durée du Contrat. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Commanditaires reconnaissent que le Commandité et toutes autres personnes physiques ou morales affiliées au Commandité peuvent détenir et pourront acquérir et céder des titres provenant du même émetteur et de la même catégorie que les titres détenus par la Société. Ni la Société ni aucun Associé n'auront aucun droit sur ces entreprises ou sur le revenu ou les bénéfices qui en résultent.

(b) Le Commandité recevra une commission pour tous les Commanditaires supplémentaires qui signent une copie du Contrat et des Annexes au Contrat.

4.4 Disculpation et Indemnisation

Le Commandité ne pourra être tenu pour responsable ou redevable, sous forme de dommages et intérêts ou autre, à l'égard d'un Commanditaire, de tout acte ou omission qu'il aurait effectué ou omis de bonne foi et dans le cadre du Contrat. La Société (mais pas un Associé) devra indemniser et garantir le Commandité contre toute perte, dommage, obligation, coût ou dépense (y compris les honoraires raisonnables d'avocat ou de conseil) découlant de tout acte ou manquement à agir de sa part si cet acte ou manquement à agir est de bonne foi et dans le cadre du Contrat.

4.5 Dépenses: Remboursement des Commandités et paiements aux Commandités

Sauf disposition contraire dans le Contrat, la Société devra payer tous les coûts et dépenses directs liés à la constitution et à l'administration de la Société, y compris notamment les frais de justice, les frais de comptabilité, les honoraires d'agents et consultants, les frais financiers, les paiements du service de la dette et autres coûts et dépenses liés aux objectifs de la Société. Dans l'hypothèse où ces coûts et dépenses ont été ou sont payés par le Commandité au nom de la Société, le Commandité sera en droit d'être remboursé, par la Société, du paiement effectué.

4.6 Placements temporaires

Dans l'attente des déboursements de fonds de la Société pour l'achat de Titres, les fonds seront investis dans des placements monétaires, des titres d'État à court terme, des dépôts dans des comptes de courtage, des certificats de dépôt ou dépôts à terme ou dépôts à vue dans des banques commerciales, des effets bancaires, des billets de trésorerie, des contrats de vente à réméré concernant des titres d'État, et dans d'autres placements et instruments du marché monétaire.

Art. 5. Répartition des profits et pertes.

5.1 Répartition des profits et pertes

Les profits et les pertes nets de la Société pour chaque Exercice Comptable seront déterminés à la fin de cet exercice comptable par le Commandité. Pour les besoins de cette détermination, les profits et pertes latents seront pris en considération dans la valeur de l'actif de la Société, conformément à l'article 10.4 du Contrat.

5.2 Ajustements des Comptes de Capital

Les profits et les pertes nets de la Société seront portés au crédit ou au débit, selon les cas, des Comptes de Capital des Associés, à la fin de chaque exercice comptable, et répartis au prorata.

Art. 6. Distributions.

6.1 Remboursements des apports

Après l'acquittement de toutes les dettes et obligations actuelles de la Société et la constitution de toutes les provisions pour fonds de roulement et pour risques que le Commandité jugera nécessaires, le Commandité pourra, de sa propre initiative, procéder à des distributions en numéraire ou en nature aux associés, au prorata de leur Compte de Capital, à condition, toutefois, que dans l'hypothèse où, en application de ce qui précède, un Commanditaire est en droit de recevoir un montant supérieur à son apport (réduit par les distributions précédentes) plus le Remboursement Prioritaire de ce Commanditaire, tel que défini à l'article 6.2 ci-dessous (ci-après "l'Excédent"), le Compte de Capital de ce Commanditaire

devra être réduit, et le Compte de Capital du Commandité sera augmenté de 25% du montant de l'Excédent, et les distributions seront effectuées en conformité avec les Comptes de Capital ainsi ajustés.

6.2 Remboursement Prioritaire

Le Remboursement Prioritaire d'un Commanditaire représente le remboursement que le Commanditaire aurait reçu si un montant équivalent à son apport avait été investi à 4% par an.

6.3 Distributions en nature

Si des actifs de la Société sont distribués en nature, ces actifs seront évalués, conformément à l'article 10.4 du Contrat, et distribués aux Associés dans les mêmes proportions que les distributions auxquelles auraient eu droit les Associés, en vertu de l'article 6.1 ci-dessus.

6.4 Rapports de priorité des Associés

Aucun Associé ne sera prioritaire par rapport à un autre Associé en ce qui concerne le remboursement de ses apports au capital de la Société ou sa rémunération. Cependant il sera possible aux commanditaires de déterminer que son investissement soit dans des lots spécifiques pour tous ou parti lors de la souscription ou du réinvestissement. Cet investissement sera défini comme dédié et sera compartimenté il sera possible de recevoir par dation les parts liées à cet investissement.

Art. 7. Participation des Associés; Retraits.

7.1 Restriction relative aux cessions

Aucun Associé ne pourra céder, transmettre ou donner en gage tout ou partie de sa part dans la Société, sans l'accord préalable et écrit du Commandité, dont l'accord sera donné de sa propre initiative, et aucun cessionnaire autorisé n'aura le droit de devenir un Associé remplaçant au titre de la part qui a été cédée sans l'accord préalable et écrit du Commandité, dont l'accord sera donné de sa propre initiative.

7.2 Retrait d'un Commanditaire

(a) Un Commanditaire ne pourra pas se retirer de la Société avant six mois, à compter de la date de signature du Contrat à moins que cette durée ne soit prorogée par le Commandité, de sa propre initiative, et fixée à un an, à compter de la date des présentes. Le Commandité pourra, de sa propre initiative, et avec ou sans motif, exiger le retrait d'un Commanditaire de la Société après notification écrite adressée à ce Commanditaire au minimum 10 jours avant la date effective du retrait, en spécifiant la date du retrait (ci-après la "Date de Retrait"). Le retrait d'un Commanditaire n'aura pas pour effet de dissoudre la Société. La société pourra racheter les parts d'un commanditaire.

(b) Dans le cas d'une notification de retrait adressée à un Commanditaire, la participation du Commanditaire dans la Société demeurera en vigueur, aux risques de la Société, jusqu'à la Date de Retrait ou la liquidation anticipée de la Société. Si la Société existe toujours après la Date de Retrait, le Commanditaire sera en droit de recevoir, dans un délai de trente (30) jours suivant la Date de Retrait, conformément au présent article 7.2, la valeur de sa part dans la Société à la Date de Retrait applicable. La part d'un Commanditaire qui a été notifié d'un retrait ne sera pas incluse dans le calcul de la part des Associés ou Commanditaires qui sont chargés de prendre des mesures au titre de toute disposition du Contrat.

(c) La valeur de la part, dans la Société, d'un Commanditaire qui se retire sera égale au montant que le Commanditaire aurait reçu si la Société avait été dissoute à la Date de Retrait, dettes et obligations acquittées ou provisionnées et actifs distribués dans l'ordre de priorité défini à l'article 8.3 du Contrat. Cette valeur sera déterminée de la manière prévue à l'article 10.4 du Contrat. La valeur de la part de ce Commanditaire qui se retire pourra être payée au comptant, sous forme de titres (conformément à l'article 10.4 du Contrat) à la date de paiement, ou en combinant les deux, à l'initiative exclusive du Commandité.

(d) Dans la mesure où un bénéfice net est réalisé par la Société, provenant de la vente des titres, et le produit de cette vente est enregistré dans les comptes et les registres de la Société et utilisé pour effectuer le paiement de la part d'un Commanditaire qui se retire, ce bénéfice net sera spécifiquement alloué (i) au Commanditaire qui se retire, à hauteur d'un montant équivalent à la différence entre la valeur de sa part dans la Société et sa "base d'imposition" à des fins fiscales dans sa part dans la Société, à la Date de Retrait et (ii) s'il reste des bénéfices nets, à tous les Associés qui étaient Associés à la Date de Retrait, autres que ledit Commanditaire qui se retire, conformément à l'article 5 du Contrat.

(e) Le droit de tout Commanditaire qui se retire de recevoir la valeur de sa part dans la Société en vertu du présent article 7.2 est soumis aux dispositions de l'article 12 de l'Ordonnance (le cas échéant). La portion non utilisée de toute provision sera distribuée, avec des intérêts au taux réellement perçu conformément à l'investissement par le Commandité dans tout investissement autorisé en vertu de l'article 4.6 du Contrat, lorsque le Commandité aura déterminé que le besoin aura cessé.

Art. 8. Dissolution et liquidation.

8.1 Dissolution

La Société sera dissoute et liquidée au premier des événements suivants:

- (a) La décision des Huanimes des Commandités de dissoudre et liquider la Société;
- (b) sous réserve d'une continuation, telle que prévue à l'article 8.2 ci-dessous, le décès, l'incompétence, la dissolution, l'insolvabilité ou la faillite du Commandité;
- (c) la vente de tout ou partie des actifs de la Société; ou

(d) l'apport de tous les actifs de la Société à un Fonds Commun de Placement enregistré conformément aux lois luxembourgeoises.

8.2 Continuation

Le Commandité s'engage à agir en tant que Commandité de la Société jusqu'à sa dissolution sans reconstitution, tel que cela est prévu ci-dessous. En cas de dissolution, telle que prévue à l'article 8.1(b) ci-dessus, la Société pourra continuer conformément aux termes du Contrat si, dans un délai de 90 jours suivant la dissolution, tous les Commanditaires désignent une ou plusieurs personnes pour devenir commandité(s). Dans l'hypothèse où les Commanditaires choisissent de continuer la Société avec un ou plusieurs nouveaux commandités, ce(s) nouveau(x) commandité(s) succédera/succéderont à tous les pouvoirs, privilèges et obligations (mais pas aux intérêts) du Commandité.

8.3 Liquidation

En cas de dissolution nécessitant la liquidation de la Société, le Commandité ou toute autre personne liquidant la Société procédera, à partir de l'actif de la Société, aux distributions suivantes et dans l'ordre suivant:

(a) distribution aux créanciers, y compris les Associés qui sont créanciers, dans la mesure permise par la réglementation applicable, pour l'acquittement des dettes de la Société (paiement ou provisions) autres que celles destinées à être distribuées aux Associés en vertu de l'article 13 de l'Ordonnance (la cas échéant);

(b) distribution aux Associés, conformément à l'article 6 du Contrat.

Toutes les distributions prévues par le présent Contrat seront effectuées au comptant, sous forme de titres ou/et autres actifs de la Société, au choix du Commandité.

Art. 9. Décès, Incompétence, etc. d'un Commanditaire. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la dissolution d'un Commanditaire n'aura pas pour effet de dissoudre la Société. En cas de décès, d'incompétence ou de faillite d'un Commanditaire personne physique, ou en cas de dissolution ou de faillite d'un Commanditaire personne morale, les droits de ce Commanditaire de participer aux profits et pertes de la Société, de recevoir des distributions des fonds de la Société et de céder ses parts ou celles de sa Société, conformément au Contrat, incomberont à son représentant, curateur ou successeur, selon les cas, (ou, à son codétenteur survivant), sous réserve des termes du Contrat. Les biens d'un Commanditaire défunt ou failli ou du codétenteur, selon les cas, seront soumis à toutes les obligations de ce Commanditaire. En aucun cas, le représentant, curateur, successeur ou codétenteur survivant ne pourra devenir un Commanditaire, sauf disposition contraire à l'article 7.1 du Contrat.

Art. 10. Comptabilité.

10.1 Exercice comptable

L'exercice de la Société sera l'année civile.

10.2 Registres

Le Commandité conservera, ou fera conserver, aux frais de la Société, les registres précis et complets de toutes les transactions de la Société, conformément aux principes comptables généralement admis. Tous ces registres devront, à tout moment, être conservés au siège social de la Société, et disponibles pendant les heures de travail, afin que les Commanditaires et leurs représentants légaux puissent les examiner et en faire, s'ils le souhaitent, des copies.

10.3 Déclaration fiscale

Le Commandité préparera et remplira, ou fera préparer et remplir par le comptable de la Société, aux frais de la Société, toute déclaration fiscale requise pour chaque année fiscale de la Société.

10.4 Évaluation

Pour les besoins du Contrat, (a) chaque élément d'actif de la Société autre que les titres sera évalué au prix du marché, selon l'appréciation du Commandité, à la date à laquelle cette évaluation doit être effectuée (ci-après la "Date d'Évaluation"), à moins que le présent Contrat ne prévoit une méthode d'évaluation différente d'un élément d'actif, dans des circonstances précises; et (b) les titres détenus par la Société seront évalués à la Date d'Évaluation, à un montant par action équivalent au dernier prix de vente des titres sur le plus grand marché national où les titres sont cotés ou négociés. Le passif sera déterminé conformément aux principes comptables généralement admis.

10.5 Imposition

La Société fera l'objet d'une imposition distincte. Sauf disposition contraire dans les lois luxembourgeoises ou toute autre juridiction dans laquelle la Société exerce des activités, tous les éléments de revenus, gains, pertes, déductions et crédit bénéficieront à la Société, à l'exclusion des éléments de revenus, gains, pertes, déductions et crédit qui sont distribués aux Associés.

Art. 11. Rapports et déclarations.

11.1 Informations relatives aux impôts

Dans un délai de 75 jours suivant la fin de chaque année fiscale de la Société, le Commandité fera en sorte que soient fournies, aux frais de la Société, à chaque Commanditaire, les informations suivantes:

(a) les informations nécessaires (y compris une déclaration, pour l'année fiscale concernée, de la part de chaque Commanditaire des revenus nets, bénéfices nets, pertes nettes et autres éléments de la Société) à la préparation de la déclaration fiscale du Commanditaire; et

(b) une copie de toutes les déclarations d'impôts que la Société doit remplir pour l'année fiscale concernée.

11.2 Informations financières

Dans un délai de 120 jours suivant la fin de chaque année fiscale de la Société, le Commandité fera en sorte que soient fournies, à chaque Commanditaire, les états financiers de la Société pour l'année fiscale concernée, préparés aux frais de la Société. Ces états financiers (a) comprendront, à la fin de et pour l'année fiscale concernée, (i) un état des profits et pertes et un bilan de la Société, et (ii) toutes autres informations qui pourraient être nécessaires, à l'appréciation du Commandité, pour que les Commanditaires prennent connaissance de l'état financier et des résultats des activités de la Société.

Art. 12. Procuration. Chaque Commanditaire constitue et désigne le Commandité, et chaque commandité successeur, tant que cette personne agit en tant que commandité, comme son mandataire légal et légitime pour faire, signer, conclure, certifier, approuver et remplir, en ce qui concerne la Société:

(a) l'Acte Constitutif et autres documents requis par la réglementation applicable ou les dispositions du Contrat, et l'Acte Constitutif et autres documents requis pour reconstituer et continuer la Société, conformément aux dispositions du Contrat;

(b) tous les documents nécessaires ou souhaitables pour effectuer la liquidation de la Société (y compris notamment un certificat d'annulation de l'Acte Constitutif);

(c) les documents de cession des parts des Commanditaires et autres instruments nécessaires pour effectuer cette cession, uniquement si les dispositions du présent Contrat ont été respectées;

(d) toutes les déclarations et rapports relatifs à la Société et requis par les lois applicables relatives aux titres; et

(e) tous les avenants au présent Contrat et à l'Acte Constitutif adoptés conformément à l'article 14.2 du présent Contrat, et tous les documents relatifs à ces avenants, uniquement si les dispositions du présent Contrat ont été respectées.

Les pouvoirs précédents constituent un mandat d'intérêt commun.

Le Commandité devra fournir à chaque Commanditaire une copie de tout document produit conformément au présent article 12.

Art. 13. Notifications. Toutes les notifications et autres communications devant ou pouvant être faites au titre de toute disposition du Contrat seront transmises par télécopie, télégramme, ou télégraphe, et seront réputées effectuées à la date de leur réception et rapidement confirmées par courrier, en port payé, et adressées à la/aux personne(s) à laquelle/ auxquelles cette notification ou autre communication est destinée, à l'adresse spécifiée aux Annexes A et B (ou à toute autre adresse spécifiée par notification adressée de la même manière).

Art. 14. Dispositions diverses.

14.1 Opposabilité

Sauf disposition contraire dans le Contrat, le Contrat bénéficiera et sera opposable aux parties, à leurs représentants légaux, leurs successeurs et aux cessionnaires autorisés par les parties.

14.2 Modifications et avenants

Tout avenant, modification ou renonciation à se prévaloir d'un manquement à une quelconque disposition du Contrat, ou de toute partie du Contrat, n'aura d'effet que s'il est exprimé par écrit et dûment signé par le Commandité, avec l'accord de la majorité des Commanditaires, à condition, toutefois, que (i) sans le consentement des Commanditaires, le Commandité puisse modifier le présent Contrat, conformément aux lois luxembourgeoises, pour changer la raison sociale de la Société, son adresse ou l'adresse de tout Commanditaire, pour changer son agent ou suite à l'admission ou au retrait d'un Commanditaire; et (ii) sans le consentement d'un Commanditaire donné, aucune modification ou avenant au Contrat n'augmentera l'obligation de ce Commanditaire de fournir un apport au capital de la Société, ne modifiera son droit de se retirer, tel que prévu aux présentes, ou ne modifiera le présent article 14,2, en ce qui le concerne. Aucune renonciation à se prévaloir d'un manquement à une quelconque disposition du Contrat ne constituera renonciation à se prévaloir d'un quelconque manquement postérieur à cette disposition ou à toute autre disposition du Contrat. Le terme "Majorité des Commanditaires", tel qu'il est utilisé dans le Contrat, désigne les Commanditaires dont les Comptes de Capital constituent plus de 50% de la valeur globale des Comptes de Capital de tous les Commanditaires.

14.3 Droit applicable

Le présent Contrat sera régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg.

14.4 Exemplaires

Le présent Contrat pourra être fourni en plusieurs exemplaires, chacun étant considéré comme un original, et l'ensemble constituant un seul et unique instrument, sans qu'il soit nécessaire, toutefois, de produire plus d'un exemplaire.

14.5 Séparation

Dans l'hypothèse où une disposition du Contrat est déclarée illégale, nulle ou inapplicable en vertu de lois actuelles ou futures applicables pendant la durée du Contrat, la légalité, validité et applicabilité des autres dispositions ne seront pas affectées, et au lieu et place de chaque disposition illégale, nulle ou inapplicable, il sera ajouté automatiquement au

présent contrat une disposition légale, valide et applicable similaire, dans ses termes, à celle de la disposition jugée illégale, nulle ou inapplicable.

14.6 Changement du droit applicable

Tant que les dispositions du présent article 14.6 ne seront pas explicitement prohibées par l'Ordonnance, telle que modifiée, ou par toute autre ordonnance équivalente ou état de loi équivalent, le Commandité pourra, au moyen d'une déclaration écrite et signée, à tout moment et de temps à autre, pendant la durée de la Société, s'il le juge nécessaire et de sa propre initiative pour le bénéfice ou la sécurité de la Société et de son Compte de Capital et son Actif, ou de toute partie de ceux-ci, retirer (ou refuser de retirer) tout ou partie des Comptes de Capital et/ou de l'Actif et/ou déclarer que le Contrat prendra effet, à partir de la date de cette déclaration, en conformité avec les lois de tout autre état ou territoire dans le monde et le Contrat sera soumis à la compétence des tribunaux de cette autre juridiction. En aucun cas, les lois de cet autre état ou territoire ne pourront remplacer les lois en vertu desquelles (i) tous les pouvoirs et dispositions déclarés et contenus aux présentes ne seraient pas applicables ou ne pourraient pas être exercés et donc prendre effet; ou (ii) le Contrat et la Société ne seraient pas soumis à la résiliation/dissolution, démembrement ou intervention. A la date de la déclaration, le droit de l'état ou territoire identifié aux présentes sera le Droit Applicable, soumis, toutefois, au pouvoir conféré par le présent article 14.6 et jusqu'à une prochaine déclaration. Aussi souvent qu'une déclaration sera faite, le Commandité sera libre de faire autant de modifications ou ajouts relatifs aux pouvoirs et dispositions du Contrat qu'il le juge nécessaire ou souhaitable pour s'assurer que les dispositions du Contrat soient aussi valables et effectives qu'elles le sont en vertu du Droit Applicable qui régit le Contrat au moment où les pouvoirs contenus aux présentes sont exercés. La décision du Commandité relative au retrait ou au changement du droit applicable sera définitive et opposable à toute personne concernée ou déclarant être concernée par le Contrat.

14.7 Une demande sera faite auprès de la Commission des Services Financiers CSSF afin qu'un Fonds Commun de Placement (le "Fonds") soit enregistré conformément aux lois luxembourgeoises. Ce Fonds est appelé WOODS & LAMBERS SERVICES FUND.

EN FOI DE QUOI, les parties en présence ont lu, approuvé et signé le Contrat à la date indiquée ci-dessus.

INTERNATIONAL WIRES FOR COMPANIES SA

Commandité

Stéphane JF KIFFER / Signatures

Administrateur délégué / Dirigeants autorisés

Référence de publication: 2008047560/8848/386.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02769. - Reçu 5616,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

EAGLE INVEST S.A.

François Georges

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2008048954/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Julius Baer Multiopportunities Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.330.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 18.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2008049816/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé le 14.03.2008 de transférer le siège social, du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal / Daphné Ribot
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049841/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08731. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**Julius Baer Strategy Fund Advisory, Société Anonyme,
(anc. Julius Baer Multitrading Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.425.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 17.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2008049825/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Julius Baer Multipartner Advisory, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.424.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 16.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049818/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Aprinvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.954.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 mars 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour APRINVEST S.A. (en liquidation)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049845/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Julius Baer Multibond Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.427.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 15.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049829/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Julius Baer Multicash Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.420.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 15.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049831/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Atriocare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.622.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitze in Luxembourg, am 18. Januar 2008,

hier vertreten durch Herrn Andreas Heyer, Kaufmann, wohnhaft D-51149 Köln, Ettore-Bugatti.-Str. 6-14, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 13. Februar 2008,

welche Vollmacht, von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben ein registriert zu werden.

Welche Erschienenene, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Firmennamen "Atriocare Holding S.à r.l." gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Ursprünglich wird die Gesellschaft von einem Gesellschafter gegründet; sie kann jedoch zu jeder Zeit zwischen mehreren Gesellschaftern durch Abtretung oder Übergabe der gesamten oder einiger Anteile fortbestehen.

Die Möglichkeit, dass die Gesellschaft später wieder durch einen Alleingesellschafter, welcher alle Anteile besitzt, fortbesteht, bleibt jedoch jederzeit offen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des Alleingesellschafters beziehungsweise der Gesellschafterversammlung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann jede andere Form von Anlagen durch Kauf, Zeichnung oder in jeder sonstigen Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in sonstiger Weise von Anteilen, Anleihen, Schuldverschreibungen, Wandelanleihen oder anderen Finanzierungsinstrumenten und Wertpapieren vornehmen. Dazu gehören auch die Verwaltung, die Kontrolle und die Entwicklung ihres Wertpapierportfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Entwicklung jedes Dienstleistungs-, Industrie-, und Handelsunternehmens in Luxemburg und im Ausland teilhaben und diesen Unternehmen jede Unterstützung mittels Darlehen, Garantiestellung Dienstleistungen oder in sonstiger Weise zukommen lassen.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Geschäfte kommerzieller, industrieller oder finanzieller Art ausführen und alle Handlungen vornehmen, die der Erfüllung ihres Zweckes mittelbar oder unmittelbar dienlich sind.

Die Gesellschaft kann des weiteren Patente, Dienstleistungs- und Produktmarken, sowie jede sonstige industrielle und geistige Eigentumsrechte besitzen, erwerben, kontrollieren und verwalten.

Die Gesellschaft kann auch im Zusammenhang mit der Ausführung ihres Zweckes Grundvermögen und Immobilien oder jede diesbezügliche Rechte erwerben, verkaufen, verwalten und als Eigentümer besitzen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Die Auflösung der Gesellschaft wird vom Alleingesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern durch Beschluss einer Gesellschafterversammlung, welche wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen, beschlossen.

Titel II. Gesellschaftskapital und Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche alle durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung REIP Luxembourg Holding S.à r.l., mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, übernommen werden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von Heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Anteil gibt dem Gesellschafter ein anteiliges Recht auf das Gesellschaftsvermögen, sowie auf die Gewinne.

Bei mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung, wobei wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile an Nichtgesellschafter infolge des Sterbefalls eines Gesellschafter oder seiner Auflösung, Liquidation, Insolvenz oder Konkurses bedarf der Genehmigung des verbliebenen Gesellschafter, beziehungsweise der Gesellschafterversammlung, die wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Die Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder den überlebenden Ehegatten übertragen werden.

Die Erben sowie die durch testamentarische oder vertragliche Verfügungen eingesetzten Begünstigte oder Rechtsnachfolger, die keine Genehmigung seitens der Gesellschafter erhalten haben und keinen Übernehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft verlangen, und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief angezeigt wurde.

Innerhalb dieser Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen oder Rechtsnachfolgers entweder durch die Gesellschafter, ohne dass jedoch die Gesellschaftermehrheit einen der Gesellschafter zu Erhöhung seines Geschäftsanteils zwingen kann, oder durch einen genehmigten Dritten, oder durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt welche bei Erwerb durch die Gesellschaft eigener Anteile gelten, erworben oder zurückgekauft werden.

Die mit den Gesellschaftsanteilen des Verstorbenen oder Rechtsnachfolgers verbundenen Rechte sind so lange aufgehoben, bis die Abtretung dieser Rechte gegenüber der Gesellschaft rechtswirksam erfolgt ist.

Die Verpfändung, der Nießbrauch oder die Sicherheitsübereignung der Geschäftsanteile wird durch den Alleingesellschafter vorgenommen beziehungsweise durch Genehmigung der Gesellschafterversammlung, wobei wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft formell angezeigt, zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Unbeschadet der Bestimmungen des Artikels 7 dieses Gesellschaftsvertrages gilt im Falle von mehreren Gesellschaftern folgendes:

Beabsichtigt ein Gesellschafter, seinen Geschäftsanteil an Dritte zu veräußern, so ist er verpflichtet, diesen Geschäftsanteil vorher den übrigen Mitgesellschaftern im Verhältnis ihrer Anteile zueinander anzubieten.

Das Angebot hat schriftlich an die übrigen Mitgesellschafter zu erfolgen. An dieses Angebot ist der veräußerungswillige Gesellschafter für die Dauer von drei Monaten, beginnend mit dem Zugang des Angebotes, gebunden. Mit der Annahme des Angebotes durch einen oder mehrere der übrigen Gesellschafter kommt der Kaufvertrag zustande. Der Kaufpreis sowie Abfindungspreis wird nach Artikel 10 bestimmt.

Wenn ein oder mehrere Mitgesellschafter das Angebot des veräußerungswilligen Gesellschafter nicht annehmen, sind die verbleibenden Mitgesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile zueinander berechtigt, das Angebot anzunehmen. Die

Annahmefrist beträgt in diesem Fall drei Wochen nach Empfang der Mitteilung des veräußerungswilligen Gesellschafters, dass das Vorkaufsrecht auf die übrigen Gesellschafter übergegangen ist.

Den übrigen Mitgesellschaftern steht in diesem Falle ein Vorkaufsrecht entsprechend den obigen Fristen und Bestimmungen zu. Weiterhin gelten folgende Voraussetzungen:

- Jeder Vorkaufsberechtigte kann sein Vorkaufsrecht hinsichtlich des ihm zustehenden Teiles des zur Veräußerung stehenden Geschäftsanteils allein geltend machen. Ein Vorkaufsberechtigter kann sein Vorkaufsrecht nur hinsichtlich des gesamten ihm von vornherein zustehenden und als weiteres Vorkaufsrecht zuwachsenden Anteils ausüben. Falls mehrere Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht ausüben, ist der Geschäftsanteil entsprechend zu teilen. Nicht teilbare Spitzenbeträge eines Geschäftsanteils stehen demjenigen Vorkaufsberechtigten zu, der sein Vorkaufsrecht als erster ausgeübt hat.

Wird das Angebot des veräußerungswilligen Gesellschafters nicht angenommen, ist dieser berechtigt, den Geschäftsanteil frei zu veräußern.

Soweit die Vorkaufsberechtigten Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht oder nicht fristgerecht ausüben, sind sie verpflichtet, die gemäß Artikel 7 erforderliche Zustimmung zur Veräußerung an den Erwerber zu erteilen, es sei denn, in der Person des Erwerbers liegt ein wichtiger Grund für ein Versagen der Zustimmung vor.

Art. 9. Jeder Gesellschafter hat das Recht aus der Gesellschaft auszuschneiden.

Die Bekanntgabe der Willenserklärung hat durch eingeschriebenen Brief an alle Gesellschafter und die Gesellschaft zu erfolgen, und zwar mit einer Frist von sechs Monaten.

Der ausscheidende Gesellschafter ist verpflichtet, seinen Geschäftsanteil an die verbleibenden Gesellschafter im Verhältnis ihrer Geschäftsanteile zueinander, ohne dass jedoch die Gesellschaftermehrheit einen der Gesellschafter zu Erhöhung seines Geschäftsanteils zwingen kann oder an die Gesellschaft wenn sie die Bedingungen erfüllt welche bei Erwerb durch die Gesellschaft eigener Anteile gelten, zu veräußern und abzutreten.

Im Falle des Ausscheidens eines oder mehrerer Gesellschafter wird die Gesellschaft nicht aufgelöst, sondern von den übrigen Gesellschaftern fortgesetzt.

Art. 10. Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen auf der Grundlage der Durchschnittsbilanz der drei letzten Geschäftsjahre beziehungsweise aufgrund der Bilanzen der zwei letzten Geschäftsjahre oder der Bilanz des letzten Geschäftsjahres berechnet. Ergänzend zu den gesetzlichen Bestimmungen gilt folgendes:

Werden Geschäftsanteile nach Maßgabe der §§ 7, 8, und 9 dieses Vertrages erworben, zurückgekauft oder abgetreten so steht dem betroffenen Gesellschafter ein Abfindungspreis zu. Dieser kann zwischen den betroffenen Parteien frei bestimmt und vereinbart werden. Findet keine Einigung über den Abfindungspreis statt, so entspricht dieser dem Verkehrswert des Geschäftsanteils zum Stichtag des Ausscheidens, der Abtretung oder des Rückkaufs.

Der Verkehrswert ist dabei auf der Basis der letzten Durchschnittsbilanzen oder Bilanz gemäß Absatz 1 nach dem Ertragswertverfahren zu ermitteln. Sofern der Liquidationswert höher ist als der nach dem Ertragswertverfahren ermittelte Verkehrswert, ist dieser für den Abfindungspreis maßgebend.

Wird keine Einigung über die Höhe des Abfindungspreises erzielt, so entscheidet auf Antrag der Gesellschaft hierüber für alle Parteien verbindlich und abschließend ein durch einstweilige Verfügung des Präsidenten des Bezirksgerichts Luxemburgs zu bestimmenden Gutachter, der die notwendige Qualifikation als zugelassener Wirtschaftsprüfer (Réviseur d'entreprises) oder Bilanzbuchprüfer (Expert-comptable) besitzt. Dieser Gerichtsbeschluss ist endgültig.

Die Kosten des Gutachters werden von der durch Gerichtsbeschluss bestimmten Partei vorgestreckt, nach Abschluss des Gutachtens werden diese zwischen den Parteien im Verhältnis ihres Unterliegens getragen.

Titel III. Verwaltung und Gesellschafterversammlung

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den Alleingesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Der oder die Geschäftsführer sind immer wieder wählbar.

Als einfache Bevollmächtigte gehen der oder die Geschäftsführer keine persönlichen Verbindlichkeiten hinsichtlich der Verpflichtungen, welche sie rechtsgültig im Namen der Gesellschaft eingegangen sind. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Das Ableben oder die Kündigung des oder eines Geschäftsführers führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 12. Der Alleingesellschafter, beziehungsweise die Gesellschafter zusammen, stellen das oberste Entscheidungsorgan der Gesellschaft dar und können über alle Angelegenheiten rechtswirksam entscheiden, welche die Gesellschaft betreffen.

a) Bei mehreren Gesellschaftern werden die Beschlüsse durch die Gesellschafterversammlung gefasst.

Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer jedoch frei, jährliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen und abzuhalten. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Wortlaut der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie mit einer Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, ganz gleich welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Änderung der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages wird durch Beschluss des Alleingeschafters beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen, beschlossen.

Die Geschäftsführung muss dafür Sorge tragen, dass die Gesellschafter ihr Stimmrecht rechtswirksam ausüben können. Jeder Gesellschafter verfügt über soviel Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer schriftlichen Sondervollmacht vertreten lassen.

Die Beschlüsse müssen in einem Protokoll schriftlich festgehalten werden.

b) Der Alleingeschafter übt dieselben Rechte wie die Gesellschafterversammlung aus. Die Entscheidungen des Alleingeschafters müssen ebenfalls in einem Protokoll schriftlich festgehalten werden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der ermittelte Reingewinn steht nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Rücklage, welche bis zu einem Zehntel des Gesellschaftskapitals gebildet werden muss, zur freien Verfügung des Alleingeschafters beziehungsweise der Gesellschafterversammlung.

Art. 15. Die Gläubiger, Erben oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können unter keinen Umständen die Versiegelung oder ein Inventar der Güter und Vermögenswerte der Gesellschaft beantragen.

Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmaßnahmen betreffend der Vermögenswerte der Gesellschaft.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Auflösung und Liquidation wird durch Beschluss des Alleingeschafters beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche wenigstens ACHTZIG PROZENT (80%) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen, beschlossen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, vom Alleingeschafter beziehungsweise von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Der Alleingeschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren nachfolgenden Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100,-).

Erklärung

Die Erschienenen erklären seitens des unterzeichneten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft, falls erforderlich, erst nach Erhalt der notwendigen behördlichen Genehmigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gesellschafterversammlung

Die vorbenannte Erschienenene, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft vertritt, hat sofort nach der Gründung folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft, wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Andreas Heyer, Kaufmann, wohnhaft in D-51149 Köln, Ettore-Bugatti.-Str. 6-14.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. HEYER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 février 2008. Relation: ECH/2008/244. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008048568/201/215.

(080053709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Prysmian (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.043,75.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.674.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. Athena PIKCo Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 123.353, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1611 Luxembourg, here represented by M^e Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Fortis Banque Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 6.481, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, here represented by M^e Laurent LAZARD, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3. Goldman Sachs International, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, registered with the Register of Companies of England and Wales under registration number 2263951, having its registered office at 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom, here represented by M^e Laurent LAZARD, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Prysmian (Lux) S.à r.l., (formerly GSCP Athena (Lux) S.à r.l.), having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 107.674 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 May, 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 on 16 September, 2005. The articles of association of the Company have been amended a last time by a deed of the undersigned notary on November 13, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and twelve Euros and fifty cent (EUR 1,290,812.50) divided into one hundred three thousand two hundred and sixty-five (103,265) class C shares and one hundred three thousand two hundred and sixty-five (103,265) class D shares, all with a nominal value of six Euros and twenty-five cent (EUR 6.25), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares in the Company are allocated to the shareholders as follows:

1. One hundred three thousand two hundred and sixty-five (103,265) class C shares are held by Athena PIKCo Lux S.à r.l.;

2. Ninety thousand five hundred (90,500) class D shares are held by Athena PIKCo Lux S.à r.l.;

3. Eight thousand and two (8,002) class D shares are held by Fortis Banque Luxembourg S.A; and

4. Four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class D shares are held by Goldman Sachs International.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Redemption by the Company of four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class D shares held by Goldman Sachs International and delivery of two million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty (2,639,760) shares in Prysmian S.p.A. to Goldman Sachs International in consideration of this redemption.

2) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-nine thousand seven hundred and sixty-eight Euros and seventy-five cent (EUR 29,768.75) so as to bring its capital of one million two hundred and ninety thousand eight hundred and twelve Euros and fifty cent (EUR 1,290,812.50) to one million two hundred and sixty-one thousand forty-three Euros and seventy-five cent (EUR 1,261,043.75) by way of cancellation of four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class D shares of the Company with a par value of six Euros and twenty-five cent (EUR 6.25) each.

3) Amendment of the first paragraph of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed reduction of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide that the Company redeem all of the four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class D shares held by Goldman Sachs International and deliver two million six hundred and thirty-nine thousand seven hundred and sixty (2,639,760) shares in Prysmian S.p.A. to Goldman Sachs International in consideration of this redemption.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to reduce the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-nine thousand seven hundred and sixty-eight Euros and seventy-five cent (EUR 29,768.75) so as to bring its capital of one million two hundred and ninety thousand eight hundred and twelve Euros and fifty cent (EUR 1,290,812.50) to one million two hundred and sixty-one thousand forty-three Euros and seventy-five cent (EUR 1,261,043.75) by way of cancellation of four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) class D shares of the Company, with a par value of six Euros and twenty-five cent (EUR 6.25) each.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend the first paragraph of Article 7 of the Articles of Association that now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital is fixed at one million two hundred and sixty-one thousand forty-three Euros and seventy-five cent (EUR 1,261,043.75) represented by:

- One hundred three thousand two hundred and sixty-five (103,265) class C shares; and
- ninety-eight thousand five hundred and two (98,502) class D shares;

all with a nominal value of six Euros and twenty-five cent (EUR 6.25), entirely subscribed for and fully paid up.

Unless otherwise specified herein, references to shares shall include the class C shares and the class D shares."

Fourth resolution

The shareholders of the Company acknowledge that the share ownership is now as follows:

1. One hundred three thousand two hundred and sixty-five (103,265) class C shares held by Athena PIKCo Lux S.à r.l.;
2. Ninety thousand five hundred (90,500) class D shares for Athena PIKCo Lux S.à r.l.; and
3. Eight thousand and two (8,002) class D shares for Fortis Banque Luxembourg S.A.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Athena PIKCo Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 123.353, ayant son siège social sis 9-11,

Grand-rue, L-1611 Luxembourg, ici représentée par M^e Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé; et

2. Fortis Banque Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 6.481, ayant son siège social sis 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, ici représentée par M^e Laurent LAZARD, avocat à la Cour, précité, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

3. Goldman Sachs International, une société de droit anglais, immatriculée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro d'immatriculation 2263951, ayant son siège social sis Peterborough Court 133, Fleet Street, London EC4A 2BB, Royaume-Uni, ici représentée par M^e Laurent LAZARD, précité, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de la société PRYSMIAN (LUX) S.à r.l. (anciennement GSCP ATHENA (LUX) S.à r.l.) ayant son siège social sis 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 107.674 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 908 du 16 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent douze Euros et cinquante cents (EUR 1.290.812,50) représenté par cent trois mille deux cent soixante-cinq (103.265) parts sociales de classe C et cent trois mille deux cent soixante-cinq (103.265) parts sociales de classe D, tout ayant une valeur nominale de six Euros et vingt-cinq cents (EUR 6,25) chacune, entièrement libérées.

III. Les parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. cent trois mille deux cent soixante-cinq (103.265) parts sociales de classe C par Athena PIKCo Lux S.à r.l.;
2. Quatre-vingt-dix mille cinq cents (90.500) parts sociales de classe D par Athena PIKCo Lux S.à r.l.;
3. Huit mille deux (8.002) parts sociales de classe D par Fortis Banque Luxembourg S.A.;
4. Quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociales de classe D par Goldman Sachs International.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Rachat par la Société de quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociales de classe D détenues par Goldman Sachs International et paiement en nature moyennant transfert de deux millions six cent trente-neuf mille sept cent soixante (2.639.760) actions de Prysmian S.p.A. à Goldman Sachs International en contrepartie de ce rachat.

2) Réduction du capital social d'un montant de vingt-neuf mille sept cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 29.768,75) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent douze Euros et cinquante cents (EUR 1.290.812,50) à un million deux cent soixante et un mille quarante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 1.261.043,75) par l'annulation de quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociale de classe D de la Société ayant une valeur nominale de six Euros et vingt-cinq cents (EUR 6,25) chacune.

3) Modification du premier paragraphe de l'article 7 des statuts afin de refléter la réduction du capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité le rachat par la Société de quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociales de classe D détenues par Goldman Sachs International et le transfert de deux millions six cent trente-neuf mille sept cent soixante (2.639.760) actions de Prysmian S.p.A. à Goldman Sachs International en guise de paiement.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de réduire le capital social d'un montant de vingt-neuf mille sept cent soixante-huit Euros et soixante-quinze cents (EUR 29.768,75) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent douze Euros et cinquante cents (EUR 1.290.812,50) à million deux cent soixante et un mille quarante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 1.261.043,75) par l'annulation de quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) parts sociale de classe D de la Société ayant une valeur nominale de six Euros et vingt-cinq cents (EUR 6,25) chacune.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts actuels de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent soixante et un mille quarante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 1.261.043,75) représenté par:

- cent trois mille deux cent soixante-cinq (103.265) parts sociales de classe C; et
- quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent deux (98.502) parts sociales de classe D;

chacune avec une valeur nominale de six Euros et vingt-cinq cents (EUR 6,25), entièrement libérée.

Les parts sociales de classe C et les parts sociales de classe D sont collectivement dénommées comme les parts sociales.»

Quatrième résolution

Les associés de la Société reconnaissent que la propriété des parts sociales est maintenant comme suit:

1. Cent trois mille deux cent soixante-cinq (103.265) parts sociales de classe C par Athena PIKCo Lux S.à r.l.;
2. Quatre-vingt-dix mille cinq cents (90.500) parts sociales de classe D par Athena PIKCo Lux S.à r.l.;
3. Huit mille deux (8.002) parts sociales de classe D par Fortis Banque Luxembourg S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Lazard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 novembre 2007, LAC/2007/36245. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008049605/202/183.

(080054007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Flagrance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.092.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 mars 2008, que:

1. transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à la fonction de Président du Conseil d'administration, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

FLAGRANCE S.A.

François Georges

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2008048955/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049761/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00333. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

Rapport de Caisse 2005

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	01/01/2005	39369,63
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	01/01/2005	5773,56
avoir compte CCP	01/01/2005	6932,31
avoir total	01/01/2005	52075,50

Recettes et Dépenses 2005

N ° / libellé	date	recettes	dépenses
1 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	31/01/2005	8,61	
2 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	28/02/2005	8,06	
3 Intérêts dépôt à terme 12 mois Dexia-BIL	14/02/2005	681,91	
4	31/03/2005	8,02	
5 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	29/04/2005	7,77	
6 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	31/05/2005	8,36	
7 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	30/06/2005	8,06	
8 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	29/07/2005	7,80	
9 Don M. et Mme Jean Terrens-Dumong	29/07/2005	1250,00	
10 Frais de compte	03/08/2005		0,30
11 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	31/08/2005	8,35	
12 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	30/09/2005	8,14	
13 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	05/10/2005	225,00	
14 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	06/10/2005	100,00	
15 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	07/10/2005	130,00	
16 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	10/10/2005	435,00	
17 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	11/10/2005	395,00	
18 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	12/10/2005	220,00	
19 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	13/10/2005	50,00	
20 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	14/10/2005	57,50	
21 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	17/10/2005	100,00	
22 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	18/10/2005	145,00	
23 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	19/10/2005	75,00	
24 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	21/10/2005	50,00	
25 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	24/10/2005	25,00	
26 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	31/10/2005	8,20	
27 Dons Mme Maria Posing-Odorizzi	07/11/2005	80,00	

28 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	30/11/2005	11,02	
29 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	30/12/2005	12,48	
total recettes 2005		4124,28	
total dépenses 2005			0,30
bénéfice 2005		4123,98	
libellé	date	somme	
avoir total	01/01/2005	52075,50	
bénéfice 2005		4123,98	
avoir total	31/12/2005	56199,48	
ventilation des comptes	date	Euros	
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	31/12/2005	40051,54	
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	31/12/2005	7965,93	
avoir compte courant Dexia/BIL	31/12/2005	0,00	
avoir compte CCP	31/12/2005	8182,01	
avoir total	31/12/2005	56199,48	

Vérifié, le 20.10.2006.

Signatures.

Référence de publication: 2008049325/801064/60.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00209. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Brunel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049757/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02973. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Linger-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 77.625.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049890/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07499. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Aviation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.767.

Le bilan de la société au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049888/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09798. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Holdcopy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.653.

Extrait du Conseil d'Administration du 14 février 2008

1- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Conseil d'Administration décide du transfert du siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2008049859/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO05001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Provence Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049912/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04537. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

LUXcon Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.461.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Februar 2008

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Februar um vierzehn Uhr, versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der LUXcon BERATUNGS GmbH an deren Sitz in L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Folgende Beschlüsse wurden getroffen:

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt ab dem 01.03.2008 nach L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix, zu verlegen.

Luxemburg, den 29. Februar 2008.

Unterschriften

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2008049855/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Computerland Europe Operations S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.839.

Extract of the annual general meeting of shareholders of March 31, 2008

The meeting decides to transfer its registered office from 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg to 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg as of February 15th, 2008.

Traduction

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48, Blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008049857/2374/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**Inter-Découpe S.A., Société Anonyme,
(anc. Gelawin S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 108.971.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 19 février 2008.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2008049850/1004/16.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2008, réf. DSO-CO00278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080054432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Andrew Wood demeurant à 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008.

Monsieur Philip Andrew White né le 28 octobre 1959 à Vancouver, Canada et demeurant à 8 Shenton Way, #15-02, Singapore 068811, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- BlackDog S.à r.l.

- Philip Andrew White

- Joanne Fitzgerald

- Julie Mossong

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mars 2008.

Julie Mossong
Gérante

Référence de publication: 2008048965/3648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Brunel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.936.

Les comptes annuels pour la période du 14 avril au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049758/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02969. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Absolute Miracle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 101.152.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008049920/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of December,

Before us M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., a private limited liability company formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132 600,

here represented by M^e Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 4, 2007,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Ursa S.à r.l., is the sole partner of Morgan Stanley Hercules S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 132 732, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 1st, 2007, published in the Memorial C number 2608 dated November 15, 2007.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 400,000.-) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND Pounds Sterling (£ 10,000.-) to an amount of FOUR HUNDRED TEN THOUSAND Pounds Sterling (£ 410,000.-) by the creation and the issue of FOUR HUNDRED THOUSAND (400,000) parts having a par value of ONE Pound Sterling (£ 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 3,600,000.-);

2. Subscription for all the FOUR HUNDRED THOUSAND (400,000) parts by Morgan Stanley Ursa S.a r.l., prenamed, paying up of these parts by a cash contribution;

3. Amendment of article 6 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First Resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of FOUR HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 400,000.-) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND Pounds Sterling (£ 10,000.-) to an amount of FOUR HUNDRED TEN THOUSAND Pounds Sterling (£ 410,000.-) by the creation and the issue of FOUR HUNDRED THOUSAND (400,000) parts having a par value of ONE Pound Sterling (£ 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 3,600,000.-).

Subscription

Morgan Stanley Ursa S.a r.l., prenamed, has declared to subscribe for all the FOUR HUNDRED THOUSAND (400,000) parts, and to pay them a total price of FOUR HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 400,000.-) together with a total issue premium of THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 3,600,000.-) by a cash contribution of FOUR MILLION Pounds Sterling (£ 4,000,000.-), so that the amount of FOUR HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 400,000.-), corresponding to the nominal value of the parts, is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued parts, the amount of FORTY ONE THOUSAND Pounds Sterling (£ 41,000.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining THREE MILLION FIVE HUNDRED FIFTY NINE THOUSAND Pounds Sterling (£ 3,559,000.-) will be accounted as share premium, while the amount of FOUR HUNDRED THOUSAND Pounds Sterling (£ 400,000.-) will be allocated to the share capital account.

Second Resolution

The sole partner resolves to amend the article 6 of the by-laws of the company, which now reads as follows;

" **Art. 6.** The capital is fixed at FOUR HUNDRED TEN THOUSAND Pounds Sterling (£ 410,000.-), represented by FOUR HUNDRED TEN THOUSAND (410,000) parts with a nominal value of ONE Pound Sterling (£ 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Parts may be issued with a share premium. Funds received by the Company as issue premiums on the issue of its parts, may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution."

Valuation

For registration purposes, the amount of the increase is valued at EUR 5,614,508 (the equivalent of four million Pounds Sterling (£ 4,000,000.-), exchange rate (median price of December 5, 2007; GBP 1,- = 1.40363 EUR).

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at sixty thousand EUROS (EUR 60,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Morgan Stanley Ursa SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 600 et;

Ici représentée par M^e Cécile JAGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2007.

Cette procuration est signée 'ne varietur' par le comparant susmentionné et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société prénommée, Morgan Stanley Ursa SARL, est l'associé unique de Morgan Stanley Hercules S.à r.l. («la Société»), ayant son siège au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2608 du 15 novembre 2007, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132 732.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Ordre du jour:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 400.000.-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000.-) à QUATRE CENT DIX MILLE Livres Sterling (GBP 410.000.-) par la création et l'émission de QUATRE CENT MILLE (400.000.-) parts d'une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE Livres Sterling (GBP 3.600.000.-);

2. Souscription par Morgan Stanley Ursa SARL de toutes les QUATRE CENT MILLE (400.000.-) nouvelles parts par Morgan Stanley Ursa SARL et libération de ces parts par un apport en numéraire;

3. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT MILLE Livres Sterling (GBP 400.000.-) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000.-) à QUATRE CENT DIX MILLE Livres Sterling (GBP 410.000.-) par la création et l'émission de QUATRE CENT MILLE (400.000.-) parts d'une valeur nominale de UNE Livres Sterling (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE Livres Sterling (GBP 3.600.000.-);

Souscription

Morgan Stanley Ursa SARL, a déclaré souscrire toutes les QUATRE CENT MILLE (400.000.-) parts d'une valeur nominale de UNE Livres Sterling (GBP 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE Livres Sterling (GBP 3.600.000.-). Ces parts ont été entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de QUATRE MILLIONS de Pounds Sterling (£ 4.000.000.-) est désormais à la disposition de Morgan Stanley Hercules SARL, tel qu'il a été justifié au notaire.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts, un montant de QUARANTE ET UN MILLE Livres Sterling (£ 41.000.-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de TROIS MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE NEUF MILLE Pounds Sterling (£ 3.559.000.-) sera comptabilisé comme prime d'émission.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à QUATRE CENT DIX MILLE Livres Sterling (GBP 410.000.-), divisé en QUATRE CENT DIX MILLE (410.000.-) parts sociales, ayant une valeur nominale de UNE Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de parts sociales, peuvent être utilisés par le conseil d'administration pour compenser toutes les pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évaluée à EUR 5.614.508 (l'équivalent de QUATRE MILLIONS de Livres Sterling (£ 4.000.000), taux de change (median price du 5 décembre 2007: GBP 1,- = 1,40363 EUR).

52837

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à soixante mille euros (60.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par l nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 décembre 2007, LAC/2007/40446. - Reçu cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix euros quatre-vingt dix-neuf cents (€55.370,99).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008049507/202/146.

(080053894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Bureau d'Architecture Serge Bonifas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8391 Nospelt, 15, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 131.350.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049762/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

H2O International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 106.019.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2008

1. Suite à une cession de deux cents (200) parts sociales du 12 septembre 2007, dûment signifiée à et acceptée par la gérance, l'intégralité des parts sociales de la société appartiennent à Monsieur Johann GENTIL.

2. Acceptation de la démission de Madame Ana Paula Prazeres Morgado de sa fonction de gérante et nomination de Madame Mylène Lucie DOBOSZ, épouse SCHIDLER, née le 4 mars 1969 à Thionville, demeurant au 29, rue des Aubépines à F-57310 Bertrange (France), en qualité de nouvelle gérante de la société avec effet au 31 octobre 2007. Madame Mylène Lucie DOBOSZ est gérante technique, en remplacement de la gérante technique démissionnaire Madame Ana Paula Prazeres Morgado.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOWALD, le 4 mars 2008.

Pour H2O INTERNATIONAL COMPANY S.à r.l.

Mylène Lucie DOBOSZ

Gérante

Référence de publication: 2008049273/4944/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

—
RAPPORT DE CAISSE 1995

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	01.01.1995	6516
avoir compte courant BIL	01.01.1995	44751
avoir dépôt BIL	01.01.1995	1248848
avoir total	01.01.1995	1300115

RECETTES - DEPENSES 1995

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
intérêts dépôt BIL	16.01.1995	2670	0
don Pompiers Grevels	11.04.1995	20000	0
don Ludovicy Francis	09.05.1995	5000	0
frais timbres	14.11.1995	0	480
frais timbres	12.12.1995	0	812
facture Hospilux	12.12.1995	0	41200
intérêts livre d'épargne BIL	31.12.1995	71057	0
total recettes 1995		<u>98727</u>	
total dépenses 1995			42492
bénéfice 1995		56235	

Libellé	Date	Somme
avoir total	01.01.1995	1300115
bénéfice 1995		56235
avoir total	31.12.1995	1356350
Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	31.12.1995	1353842
avoir compte CCP	31.12.1995	2508
avoir total	31.12.1995	1356350

Vérifié, le 2.4.1996.

Signatures.

Référence de publication: 2008049335/801064/36.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00188. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.450,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.027.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 12 mars 2008 que Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Steve Kieffer, comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont été nommés en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les démissions de Monsieur Joannes Baptista Brekelmans et Monsieur Hille-Paul Schut en tant que gérants de la Société sont acceptées avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048990/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

M.L.D. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.843.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 19 février 2008.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2008049852/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2008, réf. DSO-CO00277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080054436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Julius Baer Multiinvest Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.423.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 16.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2008049827/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 27.02.2008

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Gernot Kos und Thierry Hellers, beide beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, werden bis zur Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird verlängert.

Herr Robert Becker tritt von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied zurück. Er wird ersetzt durch G.T. Fiduciaires S.A. mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Der Kommissar Fiduciaire Becker et Cahen & Associés S.à r.l. mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers tritt von seinem Mandat als Kommissar zurück und wird ersetzt durch Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des neuen Kommissars enden mit der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2012 stattfinden wird.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.03.2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008049499/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Second Hand Bascharage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.715.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049896/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00054. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

MB Properties Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 59.490.

Nous, WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, déclarons par la présente avoir démissionné avec effet au 02.07.2001 de notre mandat de commissaire aux comptes de la société MB PROPERTIES HOLDING S.A. (RC B 59.490),

constituée en date du 9 Juin 1997, par devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.2008

Pour publication

Wilbur Associates Ltd.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049918/766/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

K.M.K. Agroinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.715.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom 31.03.2008 um 14.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Hermann-Josef DUPRÉ und Herr Götz SCHÖBEL wurden aus Ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden gewählt:

Fabrice BECQUER, 23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Michaela HERLOCH, Schiefstr. 11, D-54413 Grimburg

Die Mandate entfallen sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

3. Herr Fabrice BECQUER wurde zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

4. Die Mandate von Frau Silvia GUDENBURG-GRUN als Verwaltungsratsmitglied und von LCG International A.G. als Rechnungskommissar wurden um 5 Jahre verlängert.

Die Mandate entfallen sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Luxembourg, den 31. März 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008049472/1215/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Real Estate Europe (JB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.965.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 4 avril 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049930/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

International Corporate & Family Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 117.955.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049759/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00325. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Nordpol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.179.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008050018/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

CLI, Café Le Mont International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.682.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Grupo Le Mont, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

2. Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., une société dûment constituée ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.484,

les deux ici représentés par Madame Françoise HAMILIUS, maître en droit, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 5 mars 2008.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la production, le transport, le stockage, l'emballage, la transformation, la promotion et le négoce de café au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a encore pour objet la production de tous produits à base de café ou dérivés de café.

La société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination "Café Le Mont International", en abrégé "CLI".

Art. 4. Le siège social est établi à Betzdorf.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent vingt-six (126) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Grupo Le Mont, prénommée, quatre-vingt-quatre parts sociales	84
2. Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., prénommée, quarante-deux parts sociales	42
TOTAL: cent vingt-six parts sociales	126

Les cent vingt-six (126) parts sociales représentatives du capital social sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008 et la première assemblée annuelle aura lieu en 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thiago Amhof DE MACEDO, bachelor in marketing, né à Curitiba, Brésil, le 28 août 1981, demeurant à Rua Joao Parolin, 945, Prado Velho, Curitiba, Brésil,

- Monsieur Moyses Salomao NETO, cultivateur, né à Curitiba, Brésil, le 3 février 1957, demeurant à Rua Angelo Sampaio, Champagnat, Curitiba, Brésil,

- Monsieur Roland JUNCK, né à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1955, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

- Madame Françoise HAMILIUS, née à Luxembourg, le 18 avril 1958, maître en droit, demeurant à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

La société est valablement engagée soit par la signature individuelle de Monsieur Roland JUNCK, soit par la signature conjointe de Monsieur Thiago Amhof DE MACEDO et de Madame Françoise HAMILIUS ou par la signature conjointe de Monsieur Moyses Salomao NETO et de Madame Françoise HAMILIUS.

2) Le siège social de la société est fixé à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,00.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the fifth of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Grupo Le Mont, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

2. Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., une société dûment constituée ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.484,

both here represented by Mrs Françoise HAMILIUS, maître en droit, residing in L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf, by virtue of two proxies under private seal given on March 5, 2008.

The said proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, respresented as stated above, have decided to form amongst themselves a company with limited liability in accordance with the following articles of incorporation:

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the production, the carriage, the stocking, the wrapping, the transformation, the development and the trading of coffee in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may furthermore produce any coffee related products or products derived thereof.

The company may also take participating interests, in whatsoever form in other companies be they Luxembourg or foreign ones, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

Generally, the company may also perform any industrial, commercial and financial activity, movable or immovable, useful to the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company is "Café Le Mont International", abbreviated "CLI".

Art. 4. The registered office is established in Betzdorf.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by decision between the partners.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 7. In the event the company has more than one shareholder, the share transfers will only have effect against third parties after having been duly notified to or accepted by the company in conformity with the provisions of article 1690 of the code civil.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to descendants or to the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not cause the dissolution of the company.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is managed by one or several managers appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the term of their mandates.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and authorise acts and operations consistent with the company's object, except as otherwise provided for by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company.

Art. 14. The fiscal year begin on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

After allocation to the legal reserve, the balance may be used freely by the general meeting of partners.

Art. 18. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and their remuneration.

Art. 19. The partners will refer and submit to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Subscription and payment

The one hundred twenty-six (126) shares are subscribed as follows:

1. Grupo Le Mont, prenamed, Eighty-four shares	84
2. Value Enhancement Luxembourg, en abrégé VEL S.A., prenamed, forty-two shares	42
TOTAL: one hundred twenty-six shares	126

The one hundred twenty-six (126) shares are immediately fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year commences this day and ends on the 31st of December 2008 and the first annual general meeting will take place in 2009.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:

- Mr Thiago Amhof DE MACEDO, bachelor in marketing, born in Curitiba, Brasil, on 28th of August 1981, residing in Rua Joao Parolin, 945, Prado Velho, Curitiba, Brasil,

- Mr Moyses Salomao NETO, farmer, born in Curitiba, Brasil, on 3rd of February 1957, residing in Rua Angelo Sampaio, Champagnat, Curitiba, Brasil,

- Mr Roland JUNCK, born in Esch-sur-Alzette on November 10, 1955, ingénieur diplômé EPFZ, residing in L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf,

- Mrs Françoise HAMILIUS, born in Luxembourg on April 18, 1958, maître en droit, residing in L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

The company is validly bound by the sole signature of Mr Roland JUNCK or by the joint signature of Mr Thiago Amhof DE MACEDO and Mrs Françoise HAMILIUS or by the joint signature of Mr Moyses Salomao NETO and Mrs Françoise HAMILIUS.

2) The registered office is established in L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500,00.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same proxyholder and in case of divergencies between the French and the English texts, the French text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Signé: Françoise HAMILIUS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. LAC / 2008 / 10690. — Reçu à 0,5 %: soixante-trois euros (63 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008050060/7241/224.

(080054875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Anmaver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 36.873.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2008

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management S.à.r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, demeurant 110 Wall Street, 11th Floor, NY-10005 New York, Leeward Fund Management Ltd, ayant son siège social Main Street, Charlestown, Nevis et Tremont Ventures LLC, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire HAIPO Ltd, ayant son siège social Two Chinachem Plaza, 18th Floor, 68 Connaught Road, Central Hong Kong. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049954/655/30.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049892/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07503. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

Rapport de Caisse 1998

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	01/01/1998	1316075
avoir compte CCP	01/01/1998	18271
avoir total	01/01/1998	1334346

Recettes - Dépenses 1998

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
Transfert compte à terme livret BIL	27/01/1998		1100000
Dépôt 1 an compte à terme BIL	29/01/1998	1100000	
Don Mme Schmitz-Peller Odile	05/02/1998	3000	
Dons Edmont Tholl	31/07/1998	28500	
Dons Edmont Tholl	03/08/1998	21200	
Dons Edmont Tholl	04/08/1998	24650	
Dons Edmont Tholl	05/08/1998	24422	
Dons Edmont Tholl	06/08/1998	11500	
Dons Edmont Tholl	07/08/1998	9300	
Dons Edmont Tholl	10/08/1998	1500	
Dons Edmont Tholl	11/08/1998	5300	
Dons Edmont Tholl	12/08/1998	2000	
Dons Edmont Tholl	14/08/1998	6500	
Dons Edmont Tholl	17/08/1998	1000	
Dons Edmont Tholl	18/08/1998	2000	
Dons Edmont Tholl	19/08/1998	500	
Dons Edmont Tholl	20/08/1998	3200	
Dons Edmont Tholl	24/08/1998	2000	
Dons Edmont Tholl	25/08/1998	1000	
Dons Edmont Tholl	27/08/1998	2000	
Dons Edmont Tholl	28/08/1998	500	
Dons Edmont Tholl	01/09/1998	1500	
Dons Edmont Tholl	03/09/1998	500	
Dons Edmont Tholl	17/09/1998	500	
Dons Edmont Tholl	30/09/1998	500	
Dons Edmont Tholl	02/10/1998	500	
Dons Edmont Tholl	15/10/1998	1000	
Dons Edmont Tholl	20/10/1998	1500	
Dons Charles Muller	26/10/1998	3500	
Dons Charles Muller	30/10/98	4500	
Dons Charles Muller	3/11/98	2000	
Dons Charles Muller	4/11/98	8000	
Dons Charles Muller	6/11/98	2000	
Dons Charles Muller	11/11/98	2000	
Dons Charles Muller	12/11/98	3000	
Dons Charles Muller	18/11/98	2000	

Dons Theaterfrenn	15/12/98	20000	
Factures timbres	15/12/98		2232
intérêts compte a terme BIL	31/12/98		
intérêts livre d'épargne BIL	31/12/98	6866	
total recettes 1998		1309938	
total dépenses 1998			1102232
bénéfice 1998		207706	

Libellé	Date	Somme
avoir total	1/01/98	1334346
bénéfice 1998		207706
avoir total	31/12/98	1542052
Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	31/12/98	222941
avoir compte à terme BIL	31/12/98	1100000
avoir compte CCP	31/12/98	219111
avoir total	31/12/98	1542052

Vérifié, le 14.02.2000.

Signatures.

Référence de publication: 2008049332/801064/69.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00193. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Michele Amari, employé privé, né le 03.06.1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président et administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, né le 16.09.1966 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008050390/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.